

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

Procès à la suite des attentats du 22 mars 2016 : état des lieux

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a pris acte de l'état des lieux des préparations pour l'organisation du procès suite aux attentats du 22 mars 2016.

Le 22 mars 2016, la Belgique a été secouée par un certain nombre d'attentats. Depuis lors, l'enquête judiciaire relative à ces attentats se poursuit et progresse. La préparation pratique du procès est maintenant en cours. Le Conseil des ministres a pris acte de l'état des lieux de ces préparatifs et demande à ce qu'un rapportage trimestriel lui soit fait sur l'état des lieux de tous les aspects, y compris le budget.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be